

Frank Bellivier précise aux sénateurs les futurs leviers financiers mobilisés en psychiatrie

Publié le 25/09/19 - 17h04

Auditionné en commission des affaires sociales du Sénat ce 25 septembre, le délégué ministériel à la santé mentale et psychiatrie, Frank Bellivier, a notamment été interpellé par les sénateurs sur les moyens alloués à la psychiatrie, à la veille de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2020. Pour livrer des précisions sur les différents leviers qui seront mobilisés dans les prochains mois, le délégué était entouré entre autres par Didier Guidoni, membre de la *task force* ministérielle sur la réforme du financement du système de soins, et par Thierry Kurth, chef du bureau prises en charge post-aiguës, pathologies chroniques et santé mentale à la DGOS. En premier lieu, il a été officiellement confirmé — comme *Hospimedia* l'a annoncé dans un récent [article](#) — qu'une enveloppe de 30 millions d'euros (M€) sera notifiée dans le PLFSS pour accompagner la transformation des EPSM.

Interpellation sur le fléchage des budgets

Le constat des difficultés de la psychiatrie est "*bien connu, on ne va pas le répéter ici, maintenant, il nous faut parler des moyens*", a souligné le sénateur socialiste de Paris, Bernard Jomier. Ces moyens "*nécessitent une lisibilité*", a-t-il insisté. L'élu a rappelé avoir proposé il y a quelques mois un amendement au projet de loi de transformation du système de santé pour un fléchage des crédits alloués à la psychiatrie dans le budget des hôpitaux généraux (CHU, CH), avec des "*lignes individualisées*" au sein de chaque groupement hospitalier de territoire (GHT). "*Or ces propositions n'ont pas été retenues par la ministre [des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn], qui nous a annoncé à l'époque qu'elle nous ferait d'autres propositions*", demandant par conséquent si ces dernières seraient dévoilées à l'occasion du PLFSS.

Frank Bellivier a tout d'abord rappelé que certains "*financements exceptionnels qui ont été débloqués en 2018 et 2019 (lire nos articles [ici](#) et [là](#)) seront reconduits en 2020*". Ceci étant entendu "*qu'il ne s'agit pas de mettre en place une réforme dont les effets seront visibles dans deux ou trois ans mais il s'agit d'accompagner financièrement cette conduite du changement*". Le délégué a reconnu que les réformes coûtent : "*c'est cela qui est anticipé, au travers de ces [crédits exceptionnels]*".

30 M€ en 2020 pour moderniser les établissements

Didier Guidoni a rappelé que la psychiatrie pèse aujourd'hui 9,3 milliards d'euros (Md€) et que la réforme vise à unifier le mode de financement des deux secteurs, actuellement pas satisfaisants. Au sein des différentes dotations qui vont être mises en place, il y aura une dotation à la transformation stratégique de l'offre qui sera transitoire sur cinq années, pour permettre aux établissements d'investir et de se moderniser. "*Dès 2020, la première enveloppe d'amorçage de cette transformation sera de 30 M€ et distribuée [aux ARS] pour concevoir les plans régionaux de transformation stratégique*", a-t-il annoncé.

En outre, il y aura "*un rattrapage nécessaire à effectuer au moins en termes de rythme de progression des crédits pour l'objectif national de dépenses pour la psychiatrie — qui sera créé dans le PLFSS — par rapport aux objectifs fixés pour les champs MCO et SSR. La psychiatrie devra revenir à un niveau de financement en phase avec ce que l'on a par ailleurs au regard de l'objectif national de dépenses d'assurance maladie*" (Ondam).

6 M€ à venir pour les soins de réhabilitation

Il s'agit également "*d'accompagner un certain nombre d'urgences*" en psychiatrie autour de cette réforme, a souligné Frank Bellivier. Les financements exceptionnels ont alors été détaillés par Thierry Kurth. Il a

expliqué que les 80 M€ de crédits "*exceptionnels mais pérennes*" alloués en première circulaire budgétaire 2019 (lire notre [article](#)) ont permis d'engager "*un effort de réduction historique des écarts de financement constatés entre les régions*" à hauteur de 40 M€ pour les seules régions sous-dotées.

L'enveloppe inclut 20 M€ pour la pédopsychiatrie, avec une [instruction](#) de la DGOS aux ARS en ce sens et une remontée des projets attendue pour le 21 octobre. Par ailleurs, il a également rappelé l'existence du [fonds d'innovation](#) doté de 10 M€ en 2019, pour lequel les projets doivent arriver d'ici le 15 octobre. Il a ensuite évoqué l'importance du déploiement de l'offre de soins en réhabilitation psychosociale (lire notre [article](#)). Dans la nouvelle circulaire budgétaire "*qui arrive dans les prochaines semaines, une deuxième tranche de financement à hauteur de près de 6 M€ [...] sera allouée aux ARS*" afin d'accompagner le développement de cette offre dans les territoires.

Enveloppe de 4 M€ pour l'ambulatoire

"Dans cette prochaine circulaire, nous renforçons également les prises en charge ambulatoires [...], y compris intensives, c'est-à-dire qui passent notamment par une mobilité des équipes de psychiatrie" avec une enveloppe de 4 M€, a précisé Thierry Kurth. Enfin, il a confirmé qu'une mission de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) est engagée à la demande de la ministre sur le fonctionnement des centres médico-psychologiques (CMP), avec l'objectif d'un meilleur accès aux soins de proximité sur les territoires.

Pour finir, Frank Bellivier est revenu sur la problématique de l'affectation de la dotation annuelle de financement (Daf) prévue pour la psychiatrie au plan de rééquilibrage des hôpitaux généraux (lire aussi notre [interview](#)). "*Il y a là en effet une irrégularité très claire, pour dire les choses simplement, la ministre est tombée de sa chaise quand elle a appris cela**", a-t-il confié. "*Avec la réforme, nous nous doterons des outils de ces lignes budgétaires mais il y a évidemment là [une problématique]*", a-t-il poursuivi, avant de nuancer l'ampleur de cette dernière au national.

"C'est assez à la marge, il y a peu de structures qui ont eu la possibilité d'activer cette tuyauterie financière car la majorité des établissements sont en totalité en Daf et les vases communicants ne sont pas possibles."

Mais des services de psychiatrie en CHU et CH, *"qui ont fait cette actualisation de leur offre et implémenté les nouveaux outils de la psychiatrie, ont vu paradoxalement leurs dotations être plutôt moins importantes"* que celles des établissements psychiatriques, *"par ces phénomènes non contrôlés"*. Frank Bellivier a conclu qu'il n'avait pas *"de commentaire à faire au-delà de cela"* mais confié que *"le constat d'une irrégularité est totalement partagé"*.

** La ministre a notamment été alertée sur cette problématique par un courrier signé en novembre par 120 psychiatres essentiellement chefs de pôles et de services, au nombre desquels le Pr Frank Bellivier qui n'avait pas encore été nommé dans ses fonctions actuelles au ministère.*